

Initiatives ministérielles

compressions budgétaires, mais c'est de mauvaise augure quand un gouvernement agit ainsi à l'égard d'un ministère qui s'efforce de se faire une place au soleil.

Par dessus le marché, je ne sais que penser des 14 millions de dollars que le ministre du Commerce extérieur a obtenus pour favoriser l'enseignement des langues parlées dans une seule région du monde, soit les pays riverains du Pacifique.

Moi aussi, je me demande si le gouvernement est bien sérieux dans son projet de créer un ministère distinct. Je le répète, si le multiculturalisme fait partie intégrante de notre pays, pourquoi le ministère n'obtient-il pas le budget voulu pour s'occuper des affaires protocolaires? Pourquoi n'est-il pas chargé de l'organisation de manifestations spéciales comme par exemple la Fête du Canada? Lorsque je vois le ministère être dépouillé ainsi, cela me fait penser à une façade et je deviens nerveux.

Il s'agit d'une question extrêmement délicate. Elle nous concerne tous, surtout les gens de ma circonscription. Mes électeurs viennent d'un peu partout dans le monde. Nous devons agir de façon réfléchie dans le cas de ce projet de loi. Cependant, je tiens moi aussi à faire une mise en garde, car depuis quatre mois, le gouvernement ne prend pas les mesures concrètes qui s'imposent et il n'accorde pas à ce projet de loi toute l'importance voulue, malgré ses belles paroles.

Je voudrais revenir une fois de plus sur l'amendement proposé par la députée de Vancouver-Est qui tend à définir le terme «multiculturalisme». Je tiens à répéter que j'apprécie cette définition qui parle de diversité et d'égalité. En effet, à l'heure actuelle, dans tout le pays, des gens se demandent si on peut parler d'égalité à certains moments et dans certaines régions. Comme nous le savons, cela entraîne des tensions raciales et tout le reste.

Selon moi, tout ce qui peut être inclus dans un projet de loi comme celui-ci, afin de rappeler aux gens non seulement notre diversité, mais également notre égalité, est souhaitable. Après tout, nous affirmons depuis de nombreuses années dans cette enceinte qu'aucune culture n'est supérieure ou inférieure à une autre.

Je félicite la députée pour sa définition. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité d'intervenir au sujet de ce projet de loi.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin d'examiner la motion présentée par la députée de Vancouver-Est, dont ont parlé les députés de Kamloops et Broadview-Greenwood.

Cette motion tend à ajouter à l'article 2 du projet de loi C-18 une définition du «multiculturalisme». Je n'entends pas m'étendre sur cette question à l'étape du rapport, mais je crois qu'il est extrêmement important d'examiner de près cette motion, plutôt que nous contenter de la soumettre à un vote.

Je comprends les préoccupations de ceux qui considèrent le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, comme une répétition en quelque sorte de la Loi sur le multiculturalisme que le Parlement a débattue et adoptée au printemps et à l'été de 1988.

Je veux préciser très clairement aujourd'hui que le projet de loi C-18 est une mesure administrative tendant seulement à créer officiellement le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il ne s'agit pas d'un énoncé de politique ni d'une nouvelle réglementation, mais simplement d'un projet de loi administratif tout à fait simple.

J'ai examiné attentivement le travail du comité législatif qui a examiné le projet de loi C-18 et j'ai été sidéré de constater à quel point certains témoins qui ont comparu devant le comité et certains membres du comité ont tenté de revenir sur des questions fondamentales de politique.

Or, la motion de la députée de Vancouver-Est présentée aujourd'hui par le député de Kamloops tombe dans cette catégorie. Elle tend fondamentalement à rouvrir le débat sur le multiculturalisme. Or, nous créons un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, mais il ne s'agit pas en l'occurrence de discuter de questions de politique.

Tout simplement, il n'y a aucun besoin de définir le multiculturalisme dans le projet de loi C-18.

J'invite les députés de Vancouver-Est, de Kamloops et de Broadview-Greenwood à examiner les autres lois d'établissement de ministères pour voir si elles comportent le genre de définition élaborée que propose la motion à l'étude.

J'invite également les députés de Vancouver-Est, de Kamloops et de Broadview-Greenwood à examiner attentivement le préambule et l'article 3 de la Loi sur le multiculturalisme. Ils contiennent des énoncés clairs et concis sur la nature du multiculturalisme. Je rappelle aux députés que cette loi a été adoptée à l'unanimité par la Chambre.

• (1550)

Sur un autre plan tout aussi important, je m'étonne que la députée de Vancouver-Est ait jugé nécessaire de définir le multiculturalisme mais qu'elle n'ait pas jugé bon en même temps de définir la citoyenneté. Je tiens à le répéter. La députée juge nécessaire d'incorporer dans la